

1929	FEVRIER	SOLEIL		LENE	
		Lev.	Cou.	Lev.	Cou.
V 15	SS. Faustin et Jovite, martyrs.	7 02	5 27	9 46	MAT.
S 16	S. Onésime, évêque et martyr.	7 01	5 28	10 14	0 17
D 17	I DE CARME.	6 59	5 30	10 47	1 35
L 18	S. Siméon, évêque et martyr.	6 58	5 31	11 30	2 52
M 19	S. Conrad, confesseur.	6 56	5 33	8 25	4 04
M 20	4 ^e Temps S. Eleuthère, év. et martyr.	6 54	5 34	1 32	5 06
J 21	Ste Vitaline, vierge.	6 53	5 36	2 48	5 56

NOTES ET COMMENTAIRES

Le Pape-Roi.—C'est fait: un accord est intervenu entre Sa Sainteté Pie XI et le gouvernement d'Italie, en vertu duquel la souveraineté absolue du Saint-Siège est reconnue. Le Pape n'est plus prisonnier au Vatican, mais bien souverain, libre et indépendant. Il n'est pas rétabli dans tous les biens qu'on lui a volés il y a un demi-siècle, mais il est libre enfin de toute domination étrangère. C'est là le fait important: les biens terrestres ne sont que l'accessoire.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser que Mussolini—cet homme extraordinaire—a été l'instrument voulu de la divine Providence pour rétablir le Saint-Siège dans ses droits imprescriptibles.

Ce qui donne une signification particulière à cet événement, c'est qu'il concorde avec le septième anniversaire du couronnement de Pie XI.

Adressons à Dieu nos actions de grâces les plus vives et nos prières pour le successeur de Pierre, Pape et Roi.

La culture de la pomme de terre.—On trouvera, dans une autre page, tout ce qu'il importe de savoir pour faire un succès de la culture de la pomme de terre. Ce travail fut présenté à la Convention annuelle des Jardiniers-Maraîchers, le 24 janvier dernier, par M. B. Baribeau, inspecteur de district, un expert dont les avis ne sauraient qu'être fort utiles à tous ceux qui se livrent à la culture de cet intéressant tubercule.

L'Agriculture et l'Assistance publique. Le gouvernement a décidé d'octroyer un million de plus aux œuvres d'assistance publique et un demi-million de plus que l'an dernier à l'agriculture. Pour cette dernière fin, le gouvernement a dépensé l'an dernier \$1,900,000. C'est donc près de deux millions et demi qu'il dépensera pour l'agriculture en 1929-30.

Nous croyons savoir que c'est l'intention du gouvernement d'augmenter le nombre des agronomes—que l'on réclame de partout—des fermes de démonstration, les octrois pour l'instruction rurale et les intérêts de l'agriculture en général.

A mesure qu'augmentent les revenus de la province, le gouvernement fait plus large la part des pauvres et des cultivateurs.

C'est de la saine politique.

L'élevage des animaux à fourrure est appelé à prendre une extension considérable en notre province. Déjà bon nombre s'y sont livrés avec succès, tandis que d'autres y ont perdu de l'argent.

On sait aussi que le gouvernement a décidé d'établir une ferme de démonstration de l'élevage des animaux à fourrure.

Chaque courrier nous apporte des lettres de personnes désireuses d'être renseignées à ce sujet. Afin de les satisfaire, et de rendre service à tous ceux qui auraient l'intention de se livrer à cet élevage, nous nous sommes assurés la collaboration d'un expert, dont la compétence en cette matière n'a peut-être pas de supérieure au pays. On trouvera son premier article dans une autre page.

Cet article sera suivi de plusieurs autres, qui paraîtront à quinze jours d'intervalle chacun et formeront une étude complète sur ce sujet si intéressant.

Voici le plan élaboré que M. Bernadet se propose de suivre:

- I.—**L'élevage des animaux à fourrures:**—(dans le présent numéro):
Est-ce une industrie payante?
Considérations générales.
- II.—**Les renards:**
Construction des clos, choix des emplacements,
Nourriture et soins à donner,
Soins des jeunes, maladies, etc.
- III.—**Les visons:**
Même plan que pour les renards.
- IV.—**Rats musqués:**
Même plan.
- V.—**Chats Sauvages.**
- VI.—**Martres et pékans.**

Ces articles techniques seront agrémentés de nouvelles diverses intéressantes cette industrie et de rapports des ventes à l'encan.

A tous ceux qui veulent se tenir au courant et se documenter sur l'élevage des animaux à fourrure, nous conseillons fortement la lecture de ces articles.

Choix du grain de semence

Par JOSEPH FERLAND, Ing. Agricole.

Dans quelques semaines il sera temps de songer sérieusement à la préparation ou à l'achat des semences pour le printemps.

La récolte ayant été généralement mauvaise, l'année dernière, bien des cultivateurs devront acheter tous les grains et graines nécessaires pour leurs ensemencements. Quelques autres, plus heureux, pourront trouver chez-eux, ce dont ils auront besoin.

Dans les deux cas, cependant, il importe de voir à ce que les semences possèdent toutes les qualités requises, afin de ne jeter en terre que des grains possédant le plus de garanties possibles de produire une bonne récolte.

Préparation à domicile.

Les cultivateurs qui ont récolté, dans de bonnes conditions, un grain d'une variété avantageuse, n'ont pas de raisons de changer de semence. Ils doivent cependant passer ce grain deux ou trois fois dans un bon crible pour enlever les graines de mauvaises herbes, les grains petits, légers ou endommagés, et les matières étrangères.

Ce travail bien fait devrait réduire la quantité originale de 30, 40 et même 50%.

Le grain sera ensuite mis dans des sacs bien propres pour attendre le temps des semailles.

Dans l'intervalle, il sera très prudent de faire un essai germinatif. Bien des mécomptes peuvent être évités par cette précaution.

Si on ne veut pas faire soi-même l'essai de germination, on devrait le faire faire par la Division des Semences, en envoyant un échantillon, (une livre pour les céréales, deux onces pour les graines fourragères) au Laboratoire des Semences, à Québec. Une analyse complète et un classement officiel de cet échantillon seront retournés à l'expéditeur.

Au moment de semer, on aura soin de désinfecter l'avoine à la formaline pour détruire les maladies charbonneuses.

Achat des semences.

Ceux qui doivent acheter des semences devraient prendre toutes les précautions nécessaires pour s'assurer le maximum de qualité.

Il y a souvent confusion, dans le commerce, entre le véritable grain de semence et celui qui ne l'est pas.

On croit quelquefois acheter une semence de première qualité, quand en réalité, on a du grain de consommation.

Il arrive aussi qu'on croit faire de l'économie en achetant du grain commun. En définitive, cette semence devient la plus coûteuse... et de beaucoup.

Les éleveurs.

Au moment de la mise en pages du présent numéro, l'Association des Eleveurs de la Province tient son congrès annuel, à l'Hotel de Ville de Québec.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue aux trois cents membres présents et formulons le vœu que leurs délibérations soient fructueuses en excellents résultats pour l'amélioration du cheptel québécois.

Ce qui convient.

On parle beaucoup, depuis quelque temps, d'instruction rurale. L'honorable M. David a ainsi défini l'autre jour à la Chambre l'attitude du gouvernement sur ce sujet d'importance primordiale:

Tout système d'éducation sain et logique ne doit pas tendre à adapter l'enfant à un programme. Au contraire, il faut adapter le programme aux besoins de l'enfant. C'est ainsi, pour illustrer ma pensée, que sur la Côte Nord, où l'agriculture est pratiquement impossible, il faudrait enseigner aux fils des pêcheurs, en même temps que les matières premières, les méthodes qui rendront payante l'industrie qu'ils adopteront plus tard. Il en est ainsi pour l'agriculture, l'industrie de la pulpe, etc. Il faut que l'enfant, demeurant dans le milieu où il est, soit instruit des rudiments des métiers de son père, afin qu'il puisse plus tard être préparé à accepter ces métiers comme mode de vie ou manière de vivre."

Celui qui veut se procurer du véritable grain de semence,—du grain propre, uniforme, lourd, possédant un bon pouvoir germinatif,—a un moyen bien simple et sûr à sa disposition.

Il suffit de constater si le grain en question est classé comme semence No 1, s'il porte un numéro de certificat (test) attestant l'authenticité de ce classement et s'il est marqué du nom et de l'adresse du vendeur.

En effet, la Loi des Semences exige tous ces détails sur chaque poche de grain ou de graine de semence. L'acheteur peut ainsi reconnaître ce qui a été trouvé propre à l'ensemencement après analyse; il peut se rendre compte de la qualité de cette marchandise, qui peut être No 1, No 2 et No 3, et il peut faire vérifier par le Laboratoire des Semences de sa province l'exactitude de ces déclarations.

D'ailleurs, l'inspection faite continuellement par les inspecteurs de la Division des Semences, et les pénalités encourues par les violateurs de la Loi, permettent au cultivateur d'accroître raisonnablement sa confiance à ces déclarations.

Les grains qui ne sont pas ainsi marqués, ne sont pas des grains de semence; ils ne doivent être vendus que pour la consommation.

On a beau dire les plus belles choses à leur sujet, si on ne les fait pas classer comme semence, quand il s'agit de semences, c'est qu'ils ne le méritent pas. Un défaut quelconque doit les empêcher d'arriver jusque-là.

Car le classement comme semence est un avantage considérable pour la vente et, comme il ne coûte rien, en soi, aucun bon vendeur ne négligerait ce moyen.

On ne peut donc annoncer et vendre comme semence que les grains portant sur chaque contenant les détails exigés par la Loi des Semences et énumérés plus haut.

Cette année, la province du Manitoba sera semble-t-il, l'une de nos principales pourvoyeuses de grains de semences.

Déjà des quantités assez considérables ont été localisées et des pourparlers ont été faits pour que ce grain ne coûte pas trop cher à nos cultivateurs.

Pour acheter dans les meilleures conditions possibles, cependant, il faudrait, au préalable, que les acheteurs réunissent leurs commandes, pour former une quantité assez considérable, un char, par exemple.

Il faudrait ensuite faire expédier ce grain directement au point de livraison.

Ainsi organisés, les cultivateurs pourront se procurer, à un prix très abordable, du grain de semence de toute première qualité.

Il importe d'y voir dès maintenant.

14

14

14